

**LE BUREAU D'AIDE  
JURIDICTIONNELLE PRES LE  
CONSEIL D'ETAT  
1, place du Palais-Royal  
75100 PARIS CEDEX 01**

Paris, le 08/06/2016

**CANIS ETHICA**  
7 bis boulevard Joseph Maréchal  
35131 Chartres de Bretagne

Notre réf : N° 1601674  
*(rappeler dans toutes correspondances)*  
Affaire suivie par :

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande d'aide juridictionnelle en date du 08/06/2016 concernant la décision suivante :

Arrêté n° en date du 10/10/2008  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA  
FORET

Cette demande a été enregistrée sous le n° 1601674 au Bureau d'Aide Juridictionnelle.

Je vous informe qu'en cas d'admission à l'aide juridictionnelle, seuls les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation sont habilités à vous représenter devant le Conseil d'Etat.

Vous voudrez bien, par ailleurs, avertir le Bureau d'Aide Juridictionnelle de vos changements d'adresse qui pourraient intervenir entre la date d'enregistrement de votre demande et la notification de la décision.

P/ Le Secrétaire

